Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX

TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

A PROPOS du Bureau d'Hygiène

La lettre suivante a été adressée au *Journal de Roubaix :*

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Dans le courant de la semaine dernière, votre journal a publié sous le titre « Du Bureau d'Hygiène » un article dans lequel il prétendait que la municipalité socialiste de Montluçon avait envoyé dans notre ville le directeur du Bureau d'hygiène de Montluçon pour visiter et prendre celui de Roubaix comme modèle.

Voici, à ce sujet, la rectification que nous adresse, avec prière de vous transmettre, le citoyen Paul Constans, député-maire de Montluçon.

Nous vous serions très obligé de l'insérer dans le numéro de votre journal de demain.

H. LEFEBVRE,
secrétaire de la Section Roubaisienne du Parti socialiste.

MAIRIE
DE MONTLUÇON

Citoyen,

Il est très possible que le docteur Bussières, actuellement à l'Institut Pasteur de Lille, où il travaille sous les ordres de M. le docteur Calmette, soit nommé dans quelque temps directeur du Bureau municipal d'hygiène de Montluçon.

Mais à aucun moment, la municipalité socialiste de Montluçon n'a donné mandat, ni indication pour aller étudier le Bureau d'hygiène de la ville de Roubaix.

Le Bureau municipal d'hygiène de Montluçon a été réorganisé par la municipalité socialiste élue en 1908. La municipalité réactionnaire précédente avait été impuissante à aboutir à une organisation légale et suffisante. Voilà la vérité.

Paul CONSTANS,
Député-Maire de Montluçon.

La lettre du citoyen Paul Constans suffit pour remettre les choses au point.

N'insistons pas. Désormais tout le monde sera fixé.

BLESSES AUX DOIGTS

Chez Guedin frères, tourneurs en bois, 72, rue de l'Industrie, Victor Bevenot, âgé de 27 ans, menuisier, demeurant 98, rue de Tourcoing, à Wasquehal, était occupé à dresser une planche.

Pendant ce travail, un nœud faux s'étant échappé, pénétra dans l'extrémité de l'index de la main gauche sur lequel le docteur releva une plaie assez large.

Il faudra deux semaines au blessé pour se remettre.

— Chez Boulangé et Freignac, fabricant, rue Vernet, Florent Bâle, âgé de 36 ans, tisserand, demeurant rue Vallon, à Wattrelos, a été blessé au doigt par le mouvement des boîtes de son métier.

Le docteur Delattre a relevé des hématomes multiples de la phalangette de l'index gauche avec gonflement.

Il a prescrit trois semaines de repos.

— Chez les fils P. Deldique-Lerouge, constructeurs, boulevard Gambetta, Charles Delbecque, âgé de 48 ans, ajusteur, demeurant 218, rue du Touquet, s'est fait une piqûre à l'index et au médius droits en ajustant une pièce de bronze.

Le docteur Delattre qui lui a donné des soins, ne croit pas qu'il en sera quitte avant deux semaines.

LES CHUTES

Chez Charles Masure fils, caoutchoutier, rue Daubenton, 56, Gustave Asteur, âgé de 30 ans, caoutchoutier, demeurant rue de l'Ommelet, cour Ferret, 3, a glissé et est tombé sur un rayonnage, se faisant à l'épaule et au thorax de fortes contusions.

Le docteur Delattre qui lui a donné des soins, estime à deux semaines au moins l'incapacité de travail.

EPAVE DE LA RUE

M. Maurice Dansette, demeurant rue Bourdaloue, a trouvé, hier soir, rue Léon Allart, un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent.

BRULE PAR DU SUCRE

Paul Peckx, apprenti confiseur, âgé de 14 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Tonneau, est employé chez M. Paul Delemme, 125, rue Decrême.

Dans l'après-midi, vers 3 heures, il était occupé à pétrire du sucre chaud lorsqu'il reçut un morceau de ce sucre sur la figure et quelques éclats sur les doigts.

Un docteur appelé aussitôt a constaté des brûlures du 2e degré à la joue droite, aux paupières et aux doigts.

ON CONTINUE A FRAUDER

Jean-Baptiste Legrand et *Emile Hauban*, préposés, se trouvant de service au passage de la gare Roubaix-Wattrelos, ont vu venir plusieurs individus qui prirent la fuite en les apercevant et abandonnèrent leurs charges.

Après une poursuite de sept cents mètres, les douaniers parvinrent à arrêter un des fugitifs qui déclara se nommer Charles Vandaele, peigneur, domicilié rue Decrême, à Roubaix.

Il portait pour son compte 9 kil. 850 de café, 210 boîtes d'allumettes d'une valeur de 120 francs.

TOMBE SUR LA GRAND'PLACE

La municipalité doit être satisfaite. Avec sa façon de faire les travaux de la Grand' Place, elle a rencontré l'accident qu'elle cherchait.

Vendredi soir, vers 5 heures, M. Faidherbe père, âgé de 80 ans, passant sur le chantier dont les entrepreneurs se glorifient peut-être, mais dont les habitants se plaignent, a heurté un pavé, est tombé sur la chaussée et s'est luxé le pouce. Conduit chez lui, rue de l'Hospice, il a reçu les soins d'un médecin.

L'ARRESTATION D'UN ESCROC

Le service de la Sûreté ayant été informé qu'un individu se présentait chez les capitalistes pour solliciter des secours en faveur d'une société désignée sous le nom de « La Fraternité Mixte de Roubaix-Tourcoing, société de Secours mutuels », qui a bien existé mais qui est maintenant dissoute, un service spécial fut organisé qui amena, hier soir, l'arrestation, par les agents Doutreligne et Masse, de André-Albert D..., âgé de 22 ans, trieur de laines, au moment où, muni d'une lettre de sollicitation à en tête (lettre qu'il avait établie en se servant d'un timbre en caoutchouc qu'il avait fait fabriquer lui-même chez un graveur de la ville) il se présentait pour obtenir un secours, dans une maison du boulevard de Paris.

L'enquête établit que, depuis quelques mois seulement, il avait réussi à se faire remettre diverses sommes dont le total atteint 460 francs.

Au moment de son arrestation, il a été trouvé porteur d'un revolver chargé de cinq balles.

Il a été conduit à Lille, sous l'inculpation d'escroqueries et de port d'arme prohibée.

Lundi 2, Réclame aux Galeries Lilloises : Bas laine noire, grand teint, maille unie, valant 1.75, vendus 1.15.

CLASSE DE 1908

Les jeunes gens appelés par leur âge à figurer sur les tableaux de recensements de la classe 1908 et qui n'ont pas encore fait opérer leur inscription sur les dits tableaux, sont priés de se présenter, le plus tôt possible, à la mairie, bureau militaire, à partir de mardi 3 novembre.

LES VANDALES

Hier soir, Henri Duquenne, éclusier, a constaté que la lanterne placée sur le chemin de halage, quai de Brest, en face l'écluse du Calvaire, avait été brisée.

Il a déposé cette lanterne au commissariat du 5e arrondissement.

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la **Coopérative « La Paix »** et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, **elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti, dans toutes les circonstances.**

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY. — Le succès de « Aux Bat. d'Aff », le drame sensationnel de MM. Bernède et Huant, a été colossal et les artistes ont été rappelés à la fin de chaque tableau. Aujourd'hui dimanche, il y aura deux représentations, l'une en matinée, à 3 heures, l'autre en soirée, à 8 heures. Nul doute que le public ne réserve de longues ovations à la talentueuse artiste qu'est Mlle Dione, ainsi qu'à l'ensemble de toute la troupe, en tête de laquelle il faut citer : MM. Bureau, Vilmos, MM. René Gervais, Bureau-Lindet, Sendiz, Chaumont, Silvain, Marie-Denoyel, Citerne, etc., etc.

Location au Café des Artistes, 25, rue Richard-Lenoir.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 31 octobre 1908

Naissances. — Leontine Dumoulin, rue Delattre, cour Saint-Joseph, 17. — Denise Poissonnier, rue de Tunis, 33. — Antoinette Vandenbiende, rue du Tilleul, cour Roussel, 7. — Paul Meillassoux, rue Danmartin, 43. — Julia Ketebers, rue des Anges, 74. — Marie Mouvry, rue de la Barbe d'Or, 10. — Eléonore Vandecasteele, rue de la Maquellerie, cité Saint-Louis, 8. — Mathilde Carrette, boulevard de Cambrai. — Camille Querruel, boulevard de Cambrai. — Irène Destobbeleire, rue du Luxembourg, 56.

Publications de mariages. — Victor Hiltrop, magasinier, rue de la Guingurette, cour Duhamel, 6, et Hortense Brodel, mécanicienne à Saint-André. — Léon Valéry, marin à Marseille, et Laurence Vanganseu, sans profession à Dunkerque. — Emile Picavet, apprêteur, rue du Moulin, 63, et Prudence Lecomte, soigneuse, rue de Lannoy, cour Capillon, 11. — *Auguste Vandenberghe*, marchand de charbon, rue d'Alger, 332, et Clémence Palanchier, sans profession, hameau du Hutin. — Nestor Hollez, domestique, rue du Fresnoy, 121, et Silvie Vangheluwe, bobineuse à Tourcoing. — Henri Tack, maître tailleur à Wattrelos, et Marie Branswyk, cuisinière à Roubaix. — Paul Honnis, laveur de laines à Croix, et Jeanne Lodewyck, bobineuse à Croix.

Décès. — Stéphanie Salomez, 89 ans, ménagère, rue du Chemin de Fer, 28. — Maria Losgeée, rue du Chemin de Fer, 28. — Robert Peere, 53 ans, ouvrière en parapluies, avenue Julien Lagache. — Charles Janssens, 56 ans, ruenuisier, avenue Julien Lagache. — Henri Verbeest, 46 ans, tisserand, rue de Blanchemaille. — Marie Henderickx, *25 ans, sans profession*, rue du Fort, 84.

Madame, Nous sollicitons votre visite en vous priant de remarquer notre beau choix de fourrures. Le Directeur des Galeries Lilloises.

CROIX

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Publications de mariages.* — Entre : Joseph Devulder, menuisier, à Roubaix, et Aurélie Berten, épauleuse, à Croix. — Paul Honnis, laveur de laines, à Roubaix, et Jeanne Lodewyckx, bobineuse, à Croix. — Pierre Vanwaes, cordonnier, à Wasquehal, et Blanche Desreux, tisserande, à Croix. — Joseph Goegebeur, rattacheur, à Croix, et Louise Devestele, soigneuse, à Roubaix.

Décès. — Beausire Jean-Baptiste, 17 ans, teinturier, rue des Ogiers, 242. — *Owthwaite Harriet*, veuve Foster, 67 ans, sans profession, rue Holden-Grothers, 40.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Paul Lavelon et Gustave Clément, préposés à Leers, ont arrêté, à six heures du soir, Georges Bassot, tourneur en cuivre, âgé de 27 ans, demeurant à Roubaix, 7, rue de la Balance. Il était porteur de 8 kilos de tabac haché, d'une valeur de 106 fr. 25, et de 4.800 allumettes, valant 48 francs.

— Julien Druon et Pierre Grau, de service aux Ballons, ont arrêté Henri Tonneau, boulanger, âgé de 26 ans, domicilié à Gand (Belgique), rue du Vieux-Marché-au-Lin, et Gaston Barbery, âgé de 18 ans, domicilié à Lille, boulevard Montebello, 94. Ils portaient dans deux ballots et deux ceintures 48 kilos de café vert, valeur 144 francs.

INSPECTION DES VIANDES. — *Contravention.* — M. Demora, vétérinaire-inspecteur des viandes, a dressé procès-verbal de contravention contre un garçon boucher, Emile Delescluse, au service de M. Descheemaekr, de Croix qui entrait sur le territoire de Wattrelos, venant de Roubaix, avec une voiture chargée de viande sans déposer dans la boîte d'inspection son bulletin de déclaration.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La première consultation mensuelle aura lieu mardi prochain 3 novembre, à 3 heures, à la Mairie (salle de l'étage).

ASSISTANCE AUX VIELLARDS, AUX INFIRMES ET AUX INCURABLES PRIVES DE RESSOURCES. — Le Bureau d'Assistance a reçu, du 10 juillet au 10 octobre, 54 nouvelles demandes. Sur ces 54 demandes, 9 ont été admises, 26 ont été refusées, 12 ont été ajournées pour enquête et 7 ont été classées dans la seconde partie de la liste, les postulants n'ayant pas leur domicile de secours à Wattrelos.

HYGIENE. — La Commission municipale d'hygiène se réunira à la Mairie, le mardi 3 novembre, à 3 heures et demie.

Ordre du jour : 1. Voirie; entretien et éclairage des voies privées par les propriétaires riverains. Règlement sanitaire : protection de la santé publique : rues particulières. — 2. Dossiers de poursuites en cours concernant l'insalubrité de puits, fossés, etc. — 3. Bureau municipal d'hygiène; communication importante d'une entrevue avec M. l'Inspecteur général des travaux, délégué par le Ministère de l'Intérieur.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Gérard Corne, 73, rue du Crétinier. — Pauline Tack, Nouveau-Monde. — Suzanne Moulin, rue d'Audenarde.

Publications de mariages. — Gustave Papegay, tisserand, et Clémence Farvacques, rattacheuse. — Félix Derycke, tisserand, et Hermance Bondroit, servante. — Henri Tack, maître-tailleur, et Marie Branswyk, cuisinière. — J.-B. Flipo, employé aux tramways, et Marie Rogé, ourdisseuse. — Théophile Degroote, charbonnier, et Clémence Montel, lessiveuse. — Augustin Vanackère, peigneur, et Valentine Lorthioir, soigneuse. — Alexis Dupont, chauffeur, et Julienne Fouque, *rattacheuse*. — *Henri Delattre*, tisserand, et Marie Englebert, piqurière. — Albert Dubus, trieur de laine, et Germaine Humel, tisseande. Adrienne Bussy, ménagère. — Emile Pipart, domestique, et Angélie Pluquet, soigneuse. — Emile Hubaut, rattacheur, et Louise Stellemans, servante. — Georges Clarhaut, tisserand, et Zulma Prévost, tisserande.

Décès. — Julien Vanhaeverbeke, 9 mois (Winhoute). — Ismérie Lombart, 61 ans, 9 mois, ménagère (Winhoute).

LE MEILLEUR SUCRE BLANC EST LE
Sucre Béghin
HEM

ETAT CIVIL D'HEM. — *Décès.* — Alire Steux, *19 jours, aux Trois-Baudets.* — *Séraphine Delerue*, 87 ans, au Petit-Lannoy.

CHERENG

ARRESTATION D'UNE VOLEUSE. — Les époux Lefebvre constataient depuis un certain temps de nombreuses disparitions d'objets de toutes sortes.

Ils résolurent d'observer leur femme de journée et la surprirent au moment où elle empochait un portemonnaie contenant 8 fr. 50.

La gendarmerie, prévenue, arrêta Clémentine Herbaux, âgée de 26 ans, mariée et mère d'un enfant.

Pressée de questions, elle avoua le vol du *portemonnaie, d'un peu de linge et de plusieurs* paires de chaussettes.

BRIS. — Les gendarmes ont reçu cette nuit personnes une plainte de M. Berlou Albert, où les accuse d'avoir brisé des chopes, une lanterne *et quelques autres objets*, dans la soirée de dimanche.

LYS-LEZ-LANNOY

ACCIDENT DE VOITURE

L'état de la victime du grave accident de voiture dont nous avons parlé et qui paraissait, hier encore, désespéré, tend à s'améliorer.

Le pouls bat presque normalement, le délire n'est pas *totalement disparu, mais le malade* peut se promener dans sa chambre. Nous souhaitons à ce malheureux un prompt rétablissement, maintenant qu'il nous est permis d'espérer.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un charbonnier au service de M. Pluquet-Desbonnet, Louis Lefebvre, âgé de 40 ans, demeurant à Lannoy, s'est fait des déchirures musculaires dans la région dorsale, en soulevant un sac de charbon.

Le docteur Caudmont, appelé pour le soigner, lui a ordonné une quinzaine de jours de repos.

GRAVE ACCIDENT. — Le malheureux ouvrier de l'usine Delannoy, victime de l'horrible accident de voiture de mardi, est dans un état qui reste désespéré.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Le nommé Albert Lebac, âgé de 20 ans et demi, manœuvre, domicilié à Roubaix, rue du Tilleul, a été arrêté au lieu dit « La Croisade-Guévart », par les douaniers Crépel et Dupré, au moment où il introduisait en France 1 kilo 600 de café **vert d'une valeur de 4 fr. 90. Il a été dirigé** sur Lille.

REUNION DE COMMISSION. — La Commission municipale des travaux se réunira lundi prochain 2 novembre, à 3 heures du demain lundi 2 novembre, à 3 heures du soir, salle de la mairie.

Ordre du jour : Questions diverses.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Michel

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

L'AUDACIEUX CAMBRIOLAGE de la rue Nationale

On se décide enfin à opérer deux arrestations.

Nous avons donné tous les détails du cambriolage de l'estaminet de M. Paul Messiaen, 142, rue Nationale, connus dans la nuit de lundi à mardi. Nous avions même annoncé qu'un nommé Vandecastel avait été arrêté

Chose étrange, cet homme, sur lequel pesaient les plus graves charges et que le débitant désignait, avait été relaché le soir même de son arrestation !

On vient, bien à regret, semble-t-il, de se décider à l'arrêter de nouveau !

On l'a même fait conduire à Lille, avec un de ses camarades, inculpé, lui aussi, dans cette affaire.

Voici comment ils ont été pincés.

M. Paul Messiaen avait averti la police qu'un de ses locataires avait une communication très importante à faire.

Charles Vandecastel, âgé de 21 ans, et Albert Vanstenbrugge, âgé de 29 ans, peigneurs, avaient été locataires de M. Paul Messiaen. Ils avaient quitté la maison le lundi matin.

Or, le soir même de leur départ, Charles Depracter, dégorgeur, leur voisin de corridor, ne fut pas peu étonné d'entendre un chahut formidable dans la chambre qui devait être inhabitée. La fenêtre ayant été ouverte il distingua le bruit de morceaux de bois qui s'abattaient dans la cour.

Le lendemain, on trouva, dans la cour, des morceaux de palissades. Ils furent montrés à la police, qui reconnut alors qu'ils avaient été enlevés au square municipal de la rue des Poutrains.

Voilà encore un vol qu'on avait eu soin de tenir prudemment caché.

Une perquisition fut alors faite dans la chambre et on trouva un tisonnier tordu qui avait, selon toute probabilité, servi à fracturer des portes.

C'est ainsi qu'on fut conduit à arrêter les deux anciens locataires de la chambre.

COMMISSION SANITAIRE

La Commission sanitaire s'est réunie le *vendredi 30 octobre*, à trois heures, en l'hôtel-de-ville, petite salle des mariages.

Etaient présents : MM. Lecomte, adjoint au maire, vice-président ; Bruneau, pharmacien ; Boileau, inspecteur du travail ; *Dr Julien, secrétaire.*

La Commission a pris connaissance de plusieurs dossiers.

1° Résultats d'enquête de commodo et incommodo relatifs à l'affaire Lorthiois ; 2° Du curage de plusieurs ruisseaux infects à Tourcoing ; 3° De l'arrêté pris par le maire de Linselles, relatif aux voies privées, cours et courettes. Celui-ci étant conforme aux prescriptions données par le Conseil départemental d'hygiène, la Commission a donné un avis favorable ; 4° D'une plainte contre un établissement industriel à Tourcoing ; 5° D'un rapport à adresser à M. le Préfet contre un immeuble insalubre à Tourcoing.

BAINS MUNICIPAUX

L'Etablissement des Bains sera fermé aujourd'hui dimanche, jour de la Toussaint.

Je ne fume que le NIL

RENVERSE PAR UN CYCLISTE

Un cycliste inconnu a renversé, hier soir vers quatre heures et demie, rue du Général-Drouot, Gustave Vervée, âgé de six ans, qui jouait avec son frère âgé de 16 ans.

Le cycliste, dont le vélo titubait, et pour cause, était vêtu d'un complet gris foncé et coiffé d'un chapeau melon noir.

Le gamin, légèrement blessé à la jambe droite, a été relevé par des passants et transporté dans une maison voisine où il a reçu les soins d'un docteur.

On sonnait les cloches

MAIS QUI ?

Parmi toutes les lettres de l'alphabet rencontrées sur le registre que M. le commissaire central met à notre disposition, pour se moquer de nous sans aucun doute, une seule aujourd'hui, nous a semblé digne d'attention. C'est la lettre C.

Deux contraventions, nous dit l'homme qui préside si mal aux ébats de la police tourquennoise ont été relevées contre M. C..., Henri, sonneur, pour avoir, hier et aujourd'hui, sonné les cloches dans une église de la ville.

Halte-là !

Nous admettons qu'on supprime les affaires qui peuvent nuire à un ouvrier. Nous serions les premiers à ne pas en parler si on nous les donnait.

Mais nous ne pouvons pas comprendre qu'un commissaire, si central qu'il puisse être, nous cache le nom d'une personne révoltée contre un arrêté d'un maire avec lequel ce commissaire prétend être bien.

On est calotin ou on ne l'est pas.

En l'occurrence, il y a quelqu'un qui nous semble l'être et beaucoup

ENTRE EX-AMOUREUX

Marthe Gadeyne est venue se plaindre au commissariat central d'avoir reçu des coups de son ex-amoureux.

Nous dirons demain, d'après les initiales, si tout s'est arrangé à l'amiable.

PHARMACIENS DE GARDE

Voici la liste des pharmaciens de garde pour le dimanche 1er novembre, à partir de midi :

MM. *Despinoy*, 34, rue de Lille ; Monvoisin, 155, rue du Tilleul ; Dujardin, 22, rue d'Anvers.

TREFLE VAISSIER SAVON Porte-Bonheur.

POPULATION ETRANGERE

Mouvement de la population étrangère du 25 octobre au 1er novembre :

Arrivées : hommes, 11 ; femmes, 7 ; enfants, 9.

Départs : hommes, 4 ; femmes, 6 ; enfants, 1.

AVENIR DU PROLETARIAT

Aujourd'hui dimanche, 1er novembre, versement des cotisations au siège social, café du Centre, place Charles-Roussel.

PREVOYANTS DE L'AVENIR

2e section : Tourcoing. — Recette aujourd'hui dimanche 1er novembre, de 10 heures à midi, au siège social, rue Nationale, café Tarel, et dans les bureaux.

Réunion le lundi 2 novembre, à 8 heures 1/2 du soir, café Tarel. Objet : Compte rendu général des Congrès. — *Propositions sur la fixation de la rente.*

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 30 octobre 1908

Naissances. — Rose Claire, rue du Pont-de-Neuville, 203. — Beuschart Arthur, rue des Trois-Pierrets, 143. — Cappelle Marguerite, rue Fin-de-la-Guerre. — Debroye Lucienne, rue de Courtrai, 305.

Décès. — Carton Marie, 52 ans, rue des Roses prolongée, 57. — Desurmont Laure, 3 jours, rue de Madrid, 4.

LILLE

DÉCOUVERTE DE SQUELETTES

En creusant une tranchée, rue du Nord, des ouvriers terrassiers ont découvert une dizaine de squelettes.

Depuis quelques jours, une équipe d'ouvriers terrassiers exécute des travaux dans le quartier de Saint-André, à Lille, à l'effet d'établir une canalisation qui servira à l'écoulement des eaux sales de l'abattoir. Samedi, dans la matinée, des ouvriers occupés rue du Nord, à proximité de la porte de Saint-André, à creuser une tranchée mirent à jour plusieurs squelettes parfaitement conservés. Ces ossements étaient enfouis à une profondeur de 1 mètre 50 environ.

Ces squelettes, pour la plupart, étaient alignés les uns à côté des autres et deux seuls furent trouvés superposés.

Les fouilles continuèrent et l'on découvrit une dizaine de squelettes. Les mâchoires et les dents sont très blanches et bien conservées.

A la nouvelle de cette découverte, qui a mis en émoi les habitants du quartier, les bruits les plus divers ont circulé.

Voici les renseignements qu'une enquête personnelle auprès d'une personne bien placée pour nous renseigner nous a révélés. A l'endroit où l'on exécute les travaux actuels s'élevait il y a près de deux siècles une église ayant pour vocable : « les Douze Apôtres » et dont l'entrée se trouvait rue Saint-André. Cette église fut brûlée par les Autrichiens lors du siège de Lille en 1708.

Un cimetière se trouvait autour de l'église, qui a depuis disparu. Sans doute, on se trouve en présence de squelettes provenant de ce cimetière. Ces ossements sont certainement à cet endroit depuis fort longtemps, car l'on n'a retrouvé aucun vestige de cercueil.

L'église des Douze-Apôtres incendiée fut remplacée par l'église Saint-André, qui s'élève rue Royale.

Les ossements ont été ramassés avec soin et ils seront transportés au cimetière, où l'on procédera à leur enfouissement.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Escroquerie à l'incandescence

Un individu portant une serviette sous le bras et se disant inspecteur de la *Société française d'incandescence* par le gaz, s'est présenté hier chez de nombreux clients de la succursale d'Arras, rue des Trois-Visages, 28, dont M. G. Causeret est le gérant.

Cet individu déclara qu'étant inspecteur il venait proposer aux abonnés un nouveau contrat, dit « Contrat d'hiver », et que des ouvriers iraient le lendemain remplacer les appareils en service. Il demandait la police des abonnés, établissait un reçu du mois qui allait commencer et touchait la somme due pour la location des becs.

Plusieurs clients se sont fait ainsi pincer, notamment des cabaretiers et des commerçants de la rue Méaulens, qui ont payé sans hésitation la somme réclamée.

Le même individu est allé à Saint-Sauveur, mais il n'y visita qu'une seule maison, un cabaret, où la débitante, *flairant un escroc*, pria le pseudo-inspecteur de repasser le lendemain. Inutile de dire que « M. l'inspecteur » n'a plus reparu.

Cet individu est sûrement un ancien employé de la maison, car il remettait aux clients des imprimés sur lesquels on avait biffé le mot Tourcoing pour le remplacer par Arras.

M. Causeret a été informé de cette affaire par ses ouvriers qui, eux-mêmes, l'ont connue en faisant leur tournée habituelle chez les abonnés. M. Causeret a immédiatement porté plainte.

Cet audacieux escroc est activement recherché.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

La liberté individuelle

Plus les institutions se perfectionnent, plus la loi écrite, servante fidèle des us et coutumes du milieu, s'adapte à l'organisation sociale, plus on constate l'inaptitude des gardiens de cette loi à l'appliquer, voire à la respecter

C'est un fait que gardes particuliers, de chasse, champêtres, etc., s'exagèrent leurs pouvoirs et leurs droits et veulent ranger l'univers au degré de dépendance où eux-mêmes se trouvent vis-à-vis du maître, de l'autorité traditionnelle du possesseur de fief ou du pouvoir reluisant, souvent en toc, du « monsieur » du village.

Un citoyen d'Annappes vient d'en faire la rude et coûteuse expérience.

Dans cette commune où sévit comme maire et seigneur M. le comte de Montalembert, il existait un homme assez fort de soi pour narguer les autorités devant lesquelles tous s'aplatissent.

Muyl Rémi, 35 ans, maraîcher, joue volontiers devant la municipalité et ses sous ordres les « Puysans du Danube » que l'on fait « patrice » à Rome mais que l'on emprisonne, quand on le peut, dans notre République.

Fier et jaloux de son indépendance, sûr de soi, ne pouvant être atteint dans le pain quotidien pour lui et les siens (baromètre qui limite, hélas ! le degré de dignité de chacun) il disait son fait à l'autorité de son village.

Inutile d'ajouter qu'il était plus que suspect... convaincu d'être le coupable de la pluie, de la sécheresse, du mauvais vêlage de la vache à Baptiste, de toute la malchance qui s'abattait sur les lieux que sa présence infectait.

Un jour, un vol fut commis dans le pays. Incapable à discerner et capturer le coupable, celui qui dans le « patelin » représente la société justicière et vengeresse se dit : « C'est Muyl ! »

Muyl, la terreur, l'indépendant, qui lutte contre notre seigneur !

Le garde vint chez Muyl ! celui-ci était absent, venu à Lille pour vendre des légumes, produits par sa terre et ses efforts et gage de sa dignité d'homme. Sa femme prit le garde de repasser.

Le garde repassa... il y était accompagné de deux gendarmes (dont l'attitude, je m'empresse de le dire, fut des plus correctes, et qui n'eurent que de la commisération apitoyée pour les abus de leur collègue subalterne).

Alors, pendant que la maréchaussée, soucieuse de son devoir et respectueuse des lois, restait à la porte, le garde envahit la propriété de Muyl, émit la prétention de perquisitionner, de fouiller sans mandat et sans ordre, sans accompagnement de maire, ni d'adjoint, ni de commissaire de police.

Exaspéré par les quantités de vexations antérieures, le maraîcher rentra chez lui, en sortit avec un fusil et dit au garde que s'il avançait !...

Il a bien fait ! il n'y a pas d'homme soucieux de sa dignité qui lui reproche son acte.

Il a d'autant mieux fait que, sa colère vite tombée avec son fusil qui, bien que non chargé, mit en fuite l'autorité villageoise, il pria les gendarmes de procéder eux-mêmes à la visite que le « champêtre » voulait faire illégalement.

Les gendarmes fouillèrent, remuèrent tout avec une conscience et une correction parfaite et parce qu'on les en priait... ils ne trouvèrent rien, parce qu'il n'y avait rien à trouver.

Mais cette solution ne satisfaisait pas la haine des puissants du « patelin ». Muyl pas coupable, il fallait qu'il le fut.

Ce n'était pas assez d'avoir injustement fait peser des soupçons infamants sur un citoyen, il fallait le frapper.

Muyl est donc poursuivi pour outrages et menaces au garde d'Annappes.

On entend les gendarmes qui confirment avec une entière bonne foi le récit que nous faisons plus haut.

Muyl, sans bassesse et sans arrogance, soutient avoir agi dans la plénitude de son droit.

Telle est la cause que Me Spriet avait à défendre ; il le fit brillamment, mettant à nu tout l'odieux des vexations exercées contre « ce pauvre arbre indépendant qui voulait pousser tout droit dans cette terre de servage » et obtint pour son client le minimum de la peine applicable — car il faut toujours être condamné contre le témoignage d'un assermenté — 25 francs d'amende avec sursis.

Les réflexions qu'inspireront cette affaire dépassent le cadre où elle se restreint. Nous laissons le soin de les formuler à nos lecteurs.

A PROPOS DE LAIT

Une affaire qui avait amené à huitaine dernière un assez gros incident d'audience, a été liquidée hier.

A la suite de prélèvements opérés sur le lait mis en vente par M. J.-B. Moreau, 38 ans, marchand de lait à Roubaix, l'expertise des échantillons fut confiée à M. Bouriez, pharmacien-chimiste qui conclut à un écrémage de 25 0/0.

Entre le dépôt de son rapport et la dernière audience M. Bouriez reçut de l'avocat de M. Moreau, une lettre lui demandant s'il pourrait avec certitude maintenir ses conclusions s'il *apprenait que le prélèvement* avait été fait sur un fond de bidon — il restait dans le récipient 6 litres sur 14 qu'il avait contenus — et après un repos de plus de 4 heures

L'expert répondit que dans ces conditions, le lait au repos s'écrémant pour ainsi dire automatiquement par le fait que la crème surnage et se localise dans la partie supérieure du récipient que si l'on n'a pas soin de mélanger le lait à chaque emprunt les couches inférieures seront appauvries en crème) il ne pourrait pas dire qu'il y eut écrémage volontaire.

L'avocat produisit cette lettre aux débats à huitaine dernière.

Le ministère public eut des mots durs pour l'expert qui, chargé d'une mission par le parquet donnait au poursuivi des indications détruisant les conclusions de son rapport ; le fait fut qualifié d'incorrection et il fut décidé que l'on entendrait l'expert.

Hier celui-ci exposa que jamais les experts n'étaient informés des conditions dans lesquelles s'effectuaient les prélèvements, qu'ils examinaient le produit à eux soumis, disaient s'il était bon, mauvais, sans rien connaître d'autre

Le parquet riposte que le dossier est à la disposition de l'expert qui peut se renseigner.

On estimera que l'un ou l'autre expert ou parquet, étant responsable de cette lacune elle est bien regrettable pour ceux qui ont été condamnés grâce à l'équivoque créée par elle.

M. Bouriez maintenant ses dires quant aux conséquences d'un prélèvement irrégulier, M. Moreau a été acquitté ?

— Même décision pour M. Er. Lambert, laitier à Tourcoing, qui se trouvait dans des conditions identiques et que l'on accusait d'écrémage à 33 0/0.

UN POSTIER INFIDELE. — A la suite de la disparition de trois plis chargés, faits se produisant toujours dans le service de Bacquet Louis, 49 ans, courrier-convoyeur, demeurant à Seclin, un piège fut tendu par la direction à l'employé soupçonné.

Une lettre fut mise à la poste à Lourches par le brigadier Affelard, Bacquet la leva avec les autres à la gare de Lourches, mais à l'arrivée à Lille la lettre chargée n'était pas dans le sac.

Amené à la direction Bacquet nia, puis finit par tirer la lettre d'une poche intérieure de ses vêtements. Il avait encore sur lui une carte postale datée de six jours qu'il avait détournée.

Bacquet est un alcoolique et un négligent. Il est condamné à 3 mois de prison, 16 fr. d'amende et 5 ans d'interdiction de toutes fonctions publiques.

LE REPOS HEBDOMADAIRE. — M. Théry Joseph, hôtelier à Lille est poursuivi en raison de 13 contraventions à la loi sur le repos hebdomadaire constatée le 9 août par M. Bargeron, inspecteur du travail.

M. Brulé, secrétaire du Syndicat des hôteliers plaide la nullité du procès-verbal, puis le tribunal ayant repoussé ce moyen, obtient le sursis pour les 13 amendes de 5 francs infligées à M. Théry.

LES VOLS. — Dans des roulottes abandonnées dans un terrain vague à Roubaix, une bande de gamins déroba quantité d'objets : un accordéon, 10 becs de lampe, etc. Vadot Alph., 16 ans, bacleur, Brabant Clément, 14 ans, apprêteur, Vemman Ch., 16 ans, apprêteur, sont acquittés. Herman H., 15 ans, est confié à l'assistance publique et Deckys Ach., 17 ans, condamné à 1 mois par défaut.

— Acquitté et remis à son père Coqueau Armand, 12 ans, qui volait une montre à Temploeuve.

AFFAIRES DIVERSES. — Un mois à Buysard Farçnois, 35 ans, ouvrier agricole, d'abord arrêté comme auteur de l'incendie de la ferme Verhulst à Wattrelos, puis poursuivi simplement pour menaces de mort.

— 24 heures à Pasco Charles 20 ans, journalier à Roubaix, vagabondage.

— 6 mois, 100 condamnation pour expulsion à Courtain Jacques, 42 ans, tailleur à Bruxelles.

— 20 jours pour expulsion, à Moustier Lambert, 23 ans, journalier à Hellemmes.

— 4 mois, pour expulsion, à Von Brussel Edouard, 31 ans, journalier.

— 6 jours, mendicité, Baraffe Cyrille, 51 ans, sans domicile.

Un caissier trop adroit

Pick Georges, 31 ans, caissier de l'agence de Lille de renseignements R. G. Dun, dont le siège est à Paris, avait, paraît-il, des passions. Ses passions avaient de grands chapeaux, des dessous vaporeux et des dents... longues, longues, des bouches mignonnes, mais gourmandes, tant qu'elles finirent par manger dans leur boulimie incoercible jusqu'à la grenouille... du caissier.

Cet exemple d'amphibiophagie n'est pas le premier.

Le 12 juin, M. Franklin, — qui n'est pas le bonhomme Richard, lequel inventa la tire-lire et quantité d'autres choses, si j'en crois Alphonse Allais — mais directeur de l'agence dont Pick était l'employé, trouva, lors d'une vérification d'écritures, un encaisse de 2.000 francs qui lui trouva exagéré pour la responsabilité du caissier.

Donnez-moi 1.000 francs là-dessus dit-il, qui je verse à Paris.

Pick ne fut pas pris de court. Il alla à la banque Schneeb et Fravier, Grande-Place, dont sa maison était la cliente et lui demanda la somme en question. Avec son argent de poche, il compléta les 1.000 francs. Mais tout se découvrit.

Le caissier fut bientôt convaincu de détournements s'élevant à 4.808 francs et quelques centimes.

S'étant dérobé par la fuite à la manifestation de la gratitude de ses patrons, Pick fut arrêté à Bruxelles.

Il est condamné à 4 mois de prison et 25 francs d'amende.

LA FRAUDE. — 2 mois et 500 fr., à Dubuisson Antoine, 55 ans, journalier à Roubaix, pour 7 kilos de tabac en poudre.

— 3 jours et 500 fr. à Delescluse Marie, bambrocheuse à Roubaix, pour fraude de café et d'allumettes.

— 24 jours à Lebacq Albert